

**Recommandations des délégués prenant part à l'atelier de l'Union du fleuve Mano sur la mise en œuvre de la recommandation de l'Examen Périodique Universel (EPU) et de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission Africaine).**

**Organisé par le Service International pour les Droits de l'homme en collaboration avec la Coalition Libérienne des Droits de l'Homme et le Réseau Ouest Africain des Défenseurs des Droits Humains.**

Réunis du 8 au 12 Juillet 2012 à l'hôtel Provident à Monrovia au Libéria nous, les participants – défenseurs des droits humains, institutions national des droits de l'homme (INDH), et délégués des ministères de la justice et des droits de l'homme – de l'espace du fleuve Mano :

Considérant que les pays de la région du fleuve Mano (le Libéria, la Guinée, la Côte-d'Ivoire et la Sierra Leone) sont parties aux instruments et traités internationaux dont la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) ;

Notant que ces quatre pays, Côte-d'Ivoire (2009), le Libéria (2010), la Guinée (2010), et la Sierra Leone (2011), ont été tous examinés par le mécanisme de l'EPU et ont accepté quelques-unes des recommandations dont la mise en œuvre est essentielle à la paix;

Préoccupés par le manque quasi-total de soumission de rapports à la CADHP et le nombre de rapports en retard accumulé par ces pays: le Libéria (15 rapports en retard), la Sierra Leone (14), la Côte-d'Ivoire (10) et la Guinée (7) ;

Convaincus que la mise en œuvre des recommandations de l'EPU est essentielle pour la paix, la sécurité et le respect de la dignité humaine dans la région ;

Conscients de la fragilité de la situation des droits de l'homme dans ces pays, une situation qui a nécessité la tenue récente d'un sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la région du fleuve Mano à Abidjan en Côte d'Ivoire pour discuter de la paix, de la sécurité et du respect des droits de l'homme ;

Prenant acte de l'engagement continu du Service International pour les Droits de l'Homme à soutenir et à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains et des institutions nationales des droits de l'homme de la région du fleuve Mano grâce au soutien financier de Irish Aid et de Diakonie ;

Déplorant la lenteur de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par les différents Etats de la région du fleuve Mano et restant confiants que les gouvernements respectifs de ces pays œuvreront à la pleine mise en œuvre de ces recommandations ;

Convaincus que la mise en œuvre des recommandations de l'EPU permettra de promouvoir la paix et de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme dans la sous région;

Recommandons :

1. La mise en place de plans d'action nationaux sur l'EPU dans les différents pays de la sous région si cela n'a pas encore été fait ;
2. Que les gouvernements encouragent la participation des organisations non-gouvernementales nationales au processus de préparation de leur passage à l'EPU ;
3. Que tous les acteurs étatiques concernés par le processus de l'EPU soient mobilisés, à travers des mécanismes fiables, pour assurer un suivi des recommandations faites à l'Etat ;
4. Que les États fournissent le soutien nécessaire aux institutions nationales des droits de l'homme pour leur permettre de participer activement au suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et aux préparatifs du prochain cycle;
5. Que les États soumettent leurs rapports en retard à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Fait le 12 Juillet 2012, dans la ville de Monrovia, République du Libéria

Les Participants